

**OBJET**

**RENOVATION ET  
EQUIPEMENT  
ZONE DE BAIN DES  
THERMES  
DEMANDE DE  
SUBVENTIONS**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 12  
+ 3 procurations

Votes pour : 15  
Abstentions : 0  
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la  
Mairie : le 20 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2023

**PRÉSENTS** : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT - Aline NARS – René DARAN - Christophe BOURREC – Alain DEDIEU – Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ

**ABSENTS** (excusés) : Marie-Françoise VIDALON (procuration à Sophie REY) Hélène GUIOUNET (procuration à Aline NARS) – Daniel GASPA (procuration à André MIR)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur René DARAN ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation et d'équipement de la zone de bains des thermes de Saint-Lary-Soulan.

Le coût prévisionnel global des travaux est de 847 374.39 € HT soit 1 016 849. 27 € TTC répartis comme suit :

- Phase Rénovation 444 806.54 €HT soit 533 767.85 € TTC
- Phase équipement 402 567.85 €HT soit 483 081 .42 € TTC

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevée possibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

COÛT	847 374.39 € HT
UE (FEDER)	241 000.00 € HT (54.18%)
ETAT	121 265.00 € (27.26 %)
Conseil Régional	119 000.00 € (26.75 %)
Département	111 775.00 € (25.13 %)
Autofinancement	254 334.39 € (30.01 %)

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les propositions de Monsieur le Maire, sollicite de l'Etat la subvention la plus élevée possible.
- Sollicite des partenaires financeurs les subventions les plus élevée possibles, les crédits seront prévus au Budget Primitif 2023
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 19 janvier 2023

Le Maire,

André MIR

